

PALATINE
ASSET MANAGEMENT



PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2025

PALATINE
ASSET MANAGEMENT



PALATINE FRANCE MID CAP

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2025

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.

PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable. Il cherche à investir en priorité dans des entreprises qui contribuent positivement aux ODD des Nations Unies. Au moins 50% des investissements de ce produit devront être alignés à cet objectif d'investissement durable sans nuire à un autre objectif environnemental ou social et tout en présentant de bonnes pratiques de gouvernance. Ce fonds prend aussi en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Un processus d'investissement rigoureux dans la sélection des émetteurs analyse, au même titre que l'étude fondamentale des sociétés, les principaux critères ESG. Ainsi, le fonds applique les filtres d'exclusions (sectorielles, normatives, de controverses...) mis en place par Palatine AM, et le filtre ESG (exclusion des plus mauvaises notes ESG). Ces filtres permettent de réduire significativement l'univers d'investissement initial et au minimum de 20%.

Du fait de son éligibilité au PEA, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif en actions françaises éligibles au PEA de petites et moyennes capitalisations comprises entre 200 millions et 25 milliards d'euros lors de leur acquisition en portefeuille.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. Le fonds pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indice CAC Mid 60 est l'indicateur de comparaison du FCP, il inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Le CAC Mid 60 est un indice boursier utilisé à la bourse de Paris depuis le 21 mars 2011. Il regroupe soixante entreprises d'importance nationale ou européenne. Il suit immédiatement le CAC 40 et le CAC Next 20 et forme avec eux le SBF 120.

Son code ISIN est QS0010989117 et son code mnémonique est CM1NR.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet de www.euronext.com.

Conformément à l'article 34 du Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur EURONEXT est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en oeuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance de l'OPCVM dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : le FCP peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions de moyennes et petites capitalisations : l'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : L'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif investie en actions hors zone euro (10 % maximum), non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

En 2025, le segment des valeurs moyennes françaises a évolué dans un environnement moins porteur que celui observé sur les grandes capitalisations françaises et sur certaines valeurs moyennes européennes. Alors que les marchés actions ont bénéficié d'un reflux progressif de l'inflation et d'une détente monétaire attendue, la performance relative des midcaps françaises est restée contrainte par leur exposition plus directe à la conjoncture domestique et européenne.

À l'inverse, les grandes capitalisations françaises ont davantage profité d'un positionnement sectoriel favorable et d'une forte internationalisation de leurs revenus, les rendant moins sensibles aux dynamiques économiques et politiques nationales. Les valeurs moyennes françaises, plus ancrées dans l'économie réelle, l'industrie et les services domestiques, ont subi un environnement moins lisible, tant sur le plan macroéconomique que réglementaire.

• Lecture macroéconomique et politique de la contre-performance relative

La contre-performance relative des valeurs moyennes françaises en 2025 s'explique en grande partie par un contexte macroéconomique national plus contraignant que celui de plusieurs pays européens. La croissance française est restée modérée, pénalisée par une consommation prudente, un investissement des entreprises encore hésitant et une visibilité limitée sur la trajectoire budgétaire de l'État.

À cette lecture macroéconomique s'est ajoutée une dimension politique structurante. Les incertitudes entourant la politique économique, la soutenabilité des finances publiques et les débats récurrents sur la

fiscalité ont entretenu une prime de risque spécifique sur les actifs français. Cette prime de risque a pesé plus fortement sur les valeurs moyennes, historiquement plus sensibles au coût du capital, à la liquidité et à la confiance des investisseurs que les grandes capitalisations.

- **Pivot de l'été 2025 et biais de performance lié à Abivax.**

L'année 2025 a toutefois été marquée par un pivot très net à compter du 22 juillet, date à laquelle Abivax a publié des résultats cliniques majeurs, déclenchant un mouvement de revalorisation exceptionnel. Ce phénomène a profondément modifié la lecture des performances du segment des valeurs moyennes sur la seconde partie de l'année après avoir incroyablement biaisé le segment des petites capitalisations préalablement.

Le transfert du titre Abivax dans l'indice français des valeurs moyennes à la fin du mois de septembre a eu pour effet de concentrer l'essentiel de la performance de l'indice sur une seule valeur, au profil atypique et fortement spéculatif. Cette situation a mécaniquement biaisé la performance agrégée du segment, masquant la réalité économique sous-jacente des autres valeurs moyennes françaises, dont la trajectoire est restée globalement contrainte par les facteurs macroéconomiques et politiques évoqués précédemment.

À notre qu'à cette date précèdent l'inclusion de la valeur dans ledit indice, la surperformance du fonds relativement à son indicateur de référence s'établissait à 264 points de base.

Dans ce contexte, l'analyse de la performance des valeurs moyennes françaises en 2025 nécessite une lecture qualitative et désagrégée, afin de distinguer les effets exceptionnels liés à un événement isolé de la dynamique réelle du tissu midcaps français.

Dans ce contexte, PALATINE FRANCE MID CAP, à la taille de l'actif de 56 millions en 2025 s'est apprécié avec une volatilité contenue. Il augmente sur l'année de 7,97% alors que de son côté son indicateur de référence CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis augmente de 11,32%, soit une contre-performance de 335 points de base.

Les facteurs explicatifs tiennent schématiquement en deux valeurs pénalisantes. La première a été citée précédemment du fait de sa non détention : ABIVAX. En outre, son influence sur le secteur biotechnologique a été importante. Aucun titre de ce secteur n'est détenu par le fonds. La surpondération notable de la seconde dans le portefeuille, qui plus est avec un pourcentage élevé, a fortement pénalisé Palatine France Midcap : il s'agit de SOITEC.

La très bonne tenue du portefeuille dans l'univers des fonds réellement concurrents est à noter. Celui-ci demeure un véritable OPC valeurs moyennes françaises, au bêta haussier prononcé, n'intervenant pas comme certains au-delà de l'univers CAC Mid en termes de capitalisations, aux choix forts assumés (pondérations de 1 à 7%) et à la sélection de valeurs affûtée (moins de 30 lignes).

Au 31 décembre 2025, Palatine France Midcap affiche un taux de rotation annuel égal à 43%.

La performance du fonds PALATINE France MID CAP sur l'année 2025 est de **+7,97%** pour la part I et **+7,20%** pour la part R contre 11,32% pour son indicateur de référence.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2025, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2025 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) **Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019** *ex act.173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)*

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion. Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#) .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#).

Sur l'exercice, le filtre ESG a exclu un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2024, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2025, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (25 collaborateurs fin de période) a représenté 2 474 K€, et se décompose pour 1 981 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 493 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
FR0010929125	ID LOGISTICS	Achat d'actions	24/04/2025	2 000	771 726
FR001400PVN6	VIRIDIEN	Vente d'actions	31/10/2025	6 000	630 759
FR0000044448	NEXANS	Vente d'actions	10/12/2025	5 000	627 076
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	Achat d'actions	21/08/2025	21 000	603 064
FR001400PVN6	VIRIDIEN	Achat d'actions	24/09/2025	9 000	593 038
FR0000077919	JC DECAUX	Vente d'actions	10/10/2025	37 000	562 643
FR0000073298	IPSOS	Achat d'actions	17/02/2025	12 000	560 357
FR0000044448	NEXANS	Vente d'actions	21/08/2025	4 000	534 503
FR0010282822	VUSION	Achat d'actions	18/11/2025	2 500	524 442
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION	Vente d'actions	09/01/2025	2 500	509 907

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2025 : - OPCVM = 6,85% de l'actif net.

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 7/01/2025 :

1- Passage des ordres via NATIXIS TRADEX SOLUTIONS SA :

Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Banque prestataire de services d'investissement agréée par l'ACPR le 23/07/2009 Société

d'intermédiation, elle a pour objet d'assurer une prestation d'intermédiation (i.e. réception-transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers) auprès de la société de gestion. La société de gestion transmet la quasi-totalité de ses ordres sur instruments financiers résultant des décisions de gestion à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS. Par ailleurs, NATIXIS TRADEX SOLUTIONS assure la quasi-totalité de l'activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres. PALATINE AM et Natixis TradEx Solutions appartiennent au même groupe (BPCE).

2- Evolution ESG :

- Certains minima à respecter sont modifiés mais respectent toujours les minima imposés par la réglementation SFDR :
 - Couverture de la notation ESG : 90% (au lieu de 100%) de ses titres vifs sont investis parmi les émetteurs qui, sur le plan ESG, font partie des mieux notés de l'univers d'investissement.
 - Taux d'alignement aux caractéristiques Environnementales et/ou Sociales : 80% minimum des investissements (au lieu de 90%).
 - La note ESG du portefeuille ne doit plus impérativement être supérieure à la note ESG de l'indicateur de référence.
- Le prospectus et l'annexe précontractuelle SFDR ont été mis à jour et sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse :
<https://www.palatine-am.com/client-prive/actions/palatine-france-mid-cap-r>
Rubrique Découvrir le fonds / Prospectus.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

A compter du 1^{er} janvier 2026, transfert dans les frais de gestion et de fonctionnement de tout ou partie de la moyenne 2019 à 2021 des commissions de mouvement (interdites à compter du 01/01/2026).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine France Mid Cap

Identifiant d'entité juridique :

969500A6FEQFCP1V9Y85

Caractéristiques environnementales et sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 79,15% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE FRANCE MID CAP a promu des caractéristiques environnementales et sociales sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales est publiée ci-dessous en date de chaque fin de trimestre.

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations-Unies	98,43%	97,96%	98,29%	100%	98,67%
Pourcentage de valeurs respectant le DNSH	81,44%	81,56%	78,46%	86,55%	82,00%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Indicateurs	Fonds					Indice de référence				
	T1	T2	T3	T4	Moyenne	T1	T2	T3	T4	Moyenne
Note ESG (sur 20)	14,49	14,80	14,75	14,72	14,69	13,91	13,9	13,5	13,07	13,60

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2024		2025	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	14,00	13,39	14,69	13,60

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds avait comme objectif d'investissement durable environnemental et/ou social :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusions sectorielles de Palatine AM
 - b. 82,00% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD des Nations Unies.
- 3- Investir dans des entreprises ayant des pratiques de bonne gouvernance : 100% des sociétés investies respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	1 027,19	100%
	Émissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	855,63	100%
	Émissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	75 162,56	100%
	Émissions totales de GES (tCO2e)	77 045,38	100%
2. Empreinte carbone (tCO2e/MEur investis)		1426,00	100%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/MEur de CA)		1498,37	100%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)		11,68	100%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation (%)	58,95	100%
	Production (%)	-	90,54%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A (GWh/MEur de CA)	-	N/A
	Nace B (GWh/MEur de CA)	0,15	100%
	Nace C (GWh/MEur de CA)	0,16	100%
	Nace D (GWh/MEur de CA)	-	N/A
	Nace E (GWh/MEur de CA)	-	N/A
	Nace F (GWh/MEur de CA)	-	N/A
	Nace G (GWh/MEur de CA)	0,22	100%
	Nace H (GWh/MEur de CA)	0,08	100%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)		0,03	62,32%
8. Rejets dans l'eau (t/MEur investis)		0	94,95%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/MEur investis)		0,94	100%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)		0	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)		0	90,68%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)		10,73	96,61%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance (%)	45,35	100%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)	0	100%
Souverains		
15. Intensité de GES (tCO2e/ PIB (EUR mn))	N/A	N/A
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (#)	N/A	N/A
Immobiliers		
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		
Additionnels - Tableau 2 & 3		
II.2. Émissions de polluants atmosphériques (t/MEur investis)	0,41	100%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (%)	8,87	100%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations-Unies se fait en plusieurs étapes. Au cours de la période :

- **Gestion des controverses** : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- **Compliance des entreprises investies aux principes des Nations-Unies ou de l'OCDE** : le portefeuille a détenu en moyenne 83,51% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies.
- **Evaluation des politiques de lutte contre la corruption** : 91,13% des sociétés investies au sein du fonds ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- **Notation ESG** : la note ESG moyenne est 14,69/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 82,00%.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au cours de la période :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ELIS	Industrie	5,64%	France
SOPRA GROUP	Technologie	4,98%	France
COVIVIO	Immobilier	4,83%	France
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	Consommation discrétionnaire	4,66%	France
IPSEN	Santé	4,54%	France
VIRBAC SA	Santé	4,47%	France
SPIE	Industrie	4,37%	France
ALTEN	Technologie	4,30%	France
PALATINE MONETAIRE COURT TERME (I)	OPC	4,26%	France
NEXANS	Industrie	4,08%	France
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	Energie	3,61%	France
SEB	Consommation discrétionnaire	3,50%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 79,15% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental et/ou social.

Quelle était l'allocation des actifs ?

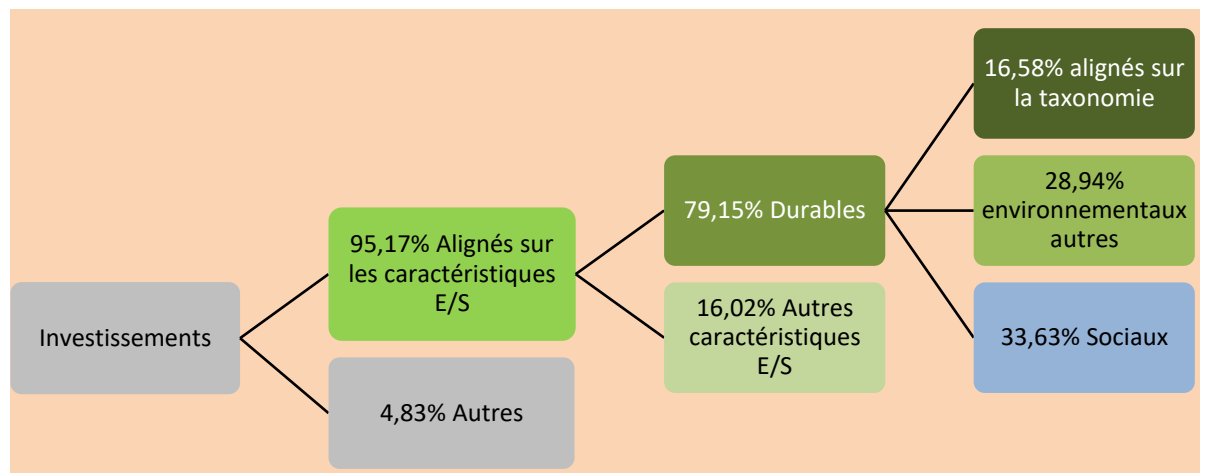
L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Consommation discrétionnaire
- Industrie
- Technologies
- Santé
- Énergie Immobilier



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

Le produit financier n'avait pas d'objectif minimal d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE, mais a tout de même investi une partie de son actif dans des activités conformes à cette taxinomie.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Types d'activités	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	Moyenne 2025
Activités transitoires	0,42%	0,38%	0,35%	0,27%	0,35%
Activités habilitantes	8,67%	8,64%	8,65%	7,81%	8,44%

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	CapEx		OpEx		Chiffre d'affaires	
	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1
Aligné sur la taxinomie : gaz fossile	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Aligné sur la taxinomie : nucléaire	0,00%	0,69%	0,00%	0,00%	0,03%	1,98%
Aligné sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)	24,06%	14,72%	4,43%	3,39%	16,55%	6,89%
Non aligné sur la taxinomie	75,94%	84,60%	95,57%	96,61%	83,42%	91,13%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxinomie en moyenne sur la période est de 28,93%.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	Moyenne période
Investissements durables sur le plan environnemental	29,53%	31,17%	28,19%	26,84%	28,93%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social en moyenne sur la période est de 33,63%.

	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	Moyenne période
Investissements durables sur le plan social	30,13%	32,75%	32,48%	39,16%	33,63%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », représentant 4,83% de l'actif, sont composés des comptes espèces et de la part des OPCVM détenus ne promouvant pas les caractéristiques environnementales et sociales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles, normatives et de controverses** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH de Palatine AM** pour 82,00% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne sur la période de 14,69/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 13,60/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** : 98,67% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux et/ou sociaux définis par les Nations-Unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE FRANCE MID CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE FRANCE MID CAP constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	52 539 786,50	55 775 905,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 539 786,50	55 775 905,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 860 054,02	0,00
OPCVM	3 860 054,02	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	56 399 840,52	55 775 905,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	30 357,28	0,00
Comptes financiers	0,00	213 220,29
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	30 357,28	213 220,29
Total de l'actif I+II	56 430 197,80	55 989 125,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	52 274 678,23	61 955 909,40
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	4 068 629,82	-6 037 789,71
Capitaux propres I	56 343 308,05	55 918 119,69
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	56 343 308,05	55 918 119,69
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	82 579,57	71 005,60
Concours bancaires	4 310,18	0,00
Sous-total autres passifs IV	86 889,75	71 005,60
Total Passifs : I+II+III+IV	56 430 197,80	55 989 125,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 867 241,25	1 813 922,57
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	7 227,12	13 100,18
Sous-total produits sur opérations financières	1 874 468,37	1 827 022,75
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-63,07
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-63,07
Total revenus financiers nets (A)	1 874 468,37	1 826 959,68
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-783 484,08	-963 962,63
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-783 484,08	-963 962,63
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 090 984,29	862 997,05
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-22 158,03	-93 805,75
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 068 826,26	769 191,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 162 335,94	225 186,95
Frais de transactions externes et frais de cession	-349 426,83	-186 574,72
Frais de recherche	-1 456,72	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 811 452,39	38 612,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-142 510,86	67 432,83
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 668 941,53	106 045,06

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 283 702,03	-7 382 027,80
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 283 702,03	-7 382 027,80
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	47 160,00	469 001,73
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 330 862,03	-6 913 026,07
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	4 068 629,82	-6 037 789,71

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.

PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable. Il cherche à investir en priorité dans des entreprises qui contribuent positivement aux ODD des Nations Unies. Au moins 50% des investissements de ce produit devront être alignés à cet objectif d'investissement durable sans nuire à un autre objectif environnemental ou social et tout en présentant de bonnes pratiques de gouvernance. Ce fonds prend aussi en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	122 394 481,39	86 860 881,47	71 024 510,29	55 918 119,69	56 343 308,05
Part PALATINE France MID CAP C en EUR					
Actif net	85 622 880,63	64 672 566,88	51 217 280,65	40 775 636,92	42 677 475,39
Nombre de titres	28 036,108	24 982,786	18 470,531	16 259,667	15 761,762
Valeur liquidative unitaire	3 054,02	2 588,68	2 772,91	2 507,77	2 707,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	117,54	53,29	35,67	4,81	80,00
Capitalisation unitaire sur revenu	8,87	21,07	33,85	39,97	55,92
Part PALATINE France MID CAP R en EUR					
Actif net	36 771 600,76	22 188 314,59	19 807 229,64	15 142 482,77	13 665 832,66
Nombre de titres	28 119,211	20 162,875	16 926,697	14 415,897	12 136,370
Valeur liquidative unitaire	1 307,70	1 100,45	1 170,17	1 050,40	1 126,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	50,54	22,78	15,08	1,92	33,61
Capitalisation unitaire sur revenu	-4,76	0,85	5,90	8,27	15,43

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC détenus	Part I : 1,25% TTC maximum
2	et Frais administratifs externes à la société de gestion		Part R : 2,00 % TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,80% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

(1) A compter du 1^{er} janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Commission de surperformance :

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PALATINE France MID CAP R	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE France MID CAP C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	55 918 119,69	71 024 510,29
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 716 462,24	4 318 857,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 477 412,59	-12 944 829,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 090 984,29	862 997,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 811 452,39	38 612,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 283 702,03	-7 382 027,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	56 343 308,05	55 918 119,69

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PALATINE France MID CAP C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 331,603	3 561 145,96
Parts rachetées durant l'exercice	-1 829,508	-4 836 421,15
Solde net des souscriptions/rachats	-497,905	-1 275 275,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 761,762	
Part PALATINE France MID CAP R		
Parts souscrites durant l'exercice	142,561	155 316,28
Parts rachetées durant l'exercice	-2 422,088	-2 640 991,44
Solde net des souscriptions/rachats	-2 279,527	-2 485 675,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 136,370	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PALATINE France MID CAP C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE France MID CAP R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PALATINE France MID CAP C FR0000437576	Capitalisation	Capitalisation	EUR	42 677 475,39	15 761,762	2 707,65
PALATINE France MID CAP R FR0013391489	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 665 832,66	12 136,370	1 126,02

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	52 539,79	52 539,79	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	52 539,79					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-4,31	0,00	0,00	0,00	-4,31
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	-4,31

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-4,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-4,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	30 357,28
Total des créances		30 357,28
Dettes		
	Rachats à payer	15 217,07
	Frais de gestion fixe	67 362,50
Total des dettes		82 579,57
Total des créances et des dettes		-52 222,29

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part PALATINE France MID CAP C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	504 957,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE France MID CAP R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	278 526,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,92
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 860 054,02
	FR0010611335	PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	3 860 054,02
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 860 054,02

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 068 826,26	769 191,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 068 826,26	769 191,30
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 068 826,26	769 191,30

Part PALATINE France MID CAP C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	881 503,06	649 930,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	881 503,06	649 930,37
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	881 503,06	649 930,37
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	881 503,06	649 930,37
Total	881 503,06	649 930,37
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE France MID CAP R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	187 323,20	119 260,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	187 323,20	119 260,93
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	187 323,20	119 260,93
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	187 323,20	119 260,93
Total	187 323,20	119 260,93
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 668 941,53	106 045,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 668 941,53	106 045,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 668 941,53	106 045,06

Part PALATINE France MID CAP C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 260 962,57	78 334,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 260 962,57	78 334,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 260 962,57	78 334,22
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 260 962,57	78 334,22
Total	1 260 962,57	78 334,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE France MID CAP R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	407 978,96	27 710,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	407 978,96	27 710,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	407 978,96	27 710,84
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	407 978,96	27 710,84
Total	407 978,96	27 710,84
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			52 539 786,50	93,25
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			52 539 786,50	93,25
Biens de consommation durables			1 035 300,00	1,84
SEB SA	EUR	21 000	1 035 300,00	1,84
Composants automobiles			2 395 500,00	4,25
OPMOBILITY	EUR	150 000	2 395 500,00	4,25
Construction et ingénierie			1 948 800,00	3,46
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	60 000	1 948 800,00	3,46
Equipements électriques			3 614 950,00	6,42
MERSEN	EUR	83 000	1 979 550,00	3,52
NEXANS SA	EUR	13 000	1 635 400,00	2,90
Equipements et fournitures médicaux			1 544 200,00	2,74
BIOMERIEUX	EUR	14 000	1 544 200,00	2,74
Equipements et instruments électroniques			816 800,00	1,45
VUSIONGROUP	EUR	4 000	816 800,00	1,45
Equipements et produits de loisirs			1 810 490,00	3,21
BENETEAU	EUR	218 000	1 810 490,00	3,21
Gaz			2 244 200,00	3,98
RUBIS	EUR	70 000	2 244 200,00	3,98
Gestion immobilière et développement			740 437,50	1,31
NEXITY	EUR	82 500	740 437,50	1,31
Hôtels, restaurants et loisirs			4 765 640,00	8,46
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	110 000	2 598 200,00	4,61
SPIE SA	EUR	44 000	2 167 440,00	3,85
Logiciels			3 235 500,00	5,74
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	12 000	1 879 200,00	3,33
ID LOGISTICS GROUP	EUR	3 300	1 356 300,00	2,41
Machines			4 740 200,00	8,41
LISI	EUR	40 000	2 124 000,00	3,77
MANITOU BF	EUR	38 000	733 400,00	1,30
VALLOUREC SA	EUR	120 000	1 882 800,00	3,34
Media			975 240,00	1,73
JCDECAUX SE	EUR	63 000	975 240,00	1,73
Produits de soins personnels			1 373 229,00	2,44
INTERPARFUMS SA	EUR	54 450	1 373 229,00	2,44
Produits pharmaceutiques			5 269 625,00	9,35
IPSEN	EUR	21 000	2 499 000,00	4,44
VIRBAC SA	EUR	7 750	2 770 625,00	4,91
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			927 600,00	1,65
S.O.I.T.E.C.	EUR	40 000	927 600,00	1,65

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			2 911 200,00	5,17
ELIS SA	EUR	120 000	2 911 200,00	5,17
Services liés aux technologies de l'information			9 415 025,00	16,71
ALTEN SA	EUR	34 000	2 463 300,00	4,37
ATOS SE	EUR	12 500	627 125,00	1,11
AUBAY	EUR	26 000	1 484 600,00	2,63
SOPRA STERIA GROUP	EUR	18 000	2 782 800,00	4,95
WAVESTONE	EUR	37 000	2 057 200,00	3,65
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 775 850,00	4,93
COVIVIO	EUR	49 000	2 775 850,00	4,93
TITRES D'OPC			3 860 054,02	6,85
OPCVM			3 860 054,02	6,85
Gestion collective			3 860 054,02	6,85
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	109,539	3 860 054,02	6,85
Total			56 399 840,52	100,10

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	56 399 840,52
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	30 357,28
Autres passifs (-)	-86 889,75
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	56 343 308,05

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PALATINE France MID CAP C	EUR	15 761,762	2 707,65
Part PALATINE France MID CAP R	EUR	12 136,370	1 126,02